

6.2.7.1. Impacts sur le patrimoine protégé

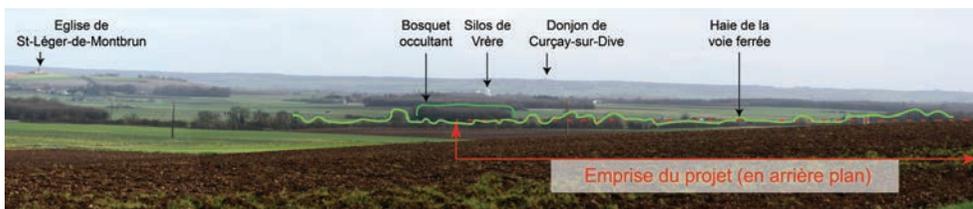
Le site du projet ne prend place sur aucun site ou monument historique protégé. Deux monuments historiques ont néanmoins été identifiés au cours de l'analyse de l'état initial : l'un en raison de sa relative proximité avec le site du projet (site mégalithique de la Pierre Levée, distant de près de 700 m) et l'autre en raison de sa visibilité sur les grands panoramas (Donjon de Curçay-sur-Dive, distant d'environ 8 km).

La photo ci-après montre que le site du projet présente une inter-visibilité très faible avec le site mégalithique de la Pierre Levée. Le site du projet est dissimulé derrière un léger bombement du plateau. Sur la droite, les arrières plans des boisements et du coteau de la Vallée du Thouet permettront aux installations de se fondre dans le paysage, sans être détachées de l'horizon. Un renforcement de la trame végétale, en limite Nord du projet, permettra néanmoins une meilleure intégration paysagère.



Panorama depuis les abords immédiats du site mégalithique de la Pierre Levée (Point de vue N°1)

La photo ci-après montre que la co-visibilité du projet avec le Donjon de Curçay-sur-Dive est fortement amoindrie par la présence d'écrans végétaux : haie de la voie ferrée et bosquet occultant. Par ailleurs, la situation du parc en contrebas du plateau ne vient pas perturber l'échelle et la lecture des différents plans du paysage.



Panorama depuis la RD759 (Point de vue N°2)

En conclusion, le projet photovoltaïque ne présente aucun impact sur le patrimoine protégé. Un renforcement de la trame végétale, sous forme de haies, en limite Nord du projet, permettra néanmoins une meilleure intégration paysagère, depuis le site mégalithique de la Pierre Levée.

6.2.7.2. Impacts sur le paysage

Durant la phase d'exploitation du parc photovoltaïque, les principaux impacts paysagers permanents correspondent à des incidences visuelles, c'est-à-dire à la perception visuelle des panneaux, des bâtiments annexes, des voies de desserte et des clôtures, dont l'esthétique industrielle contraste avec le contexte agricole.

Comme expliqué au cours de l'analyse de l'état initial du paysage, le projet n'aura pas d'incidences sur la qualité de la composition paysagère, en matière de rapport d'échelle, de cohérence avec le paysage environnant et de respect des points d'appels. Des photo-interprétations viennent confirmer ci-après cette affirmation.

En matière d'incidences visuelles, la trame végétale de haies et de bosquets compose un écran filtrant et occultant, qui empêche la plupart des vues en direction du projet. De même, le micro-relief et la situation en contrebas du site du projet, associés à la trame végétale, permettront de soustraire le futur parc photovoltaïque à la vue. Les photo-interprétations ci-après illustrent cette situation.

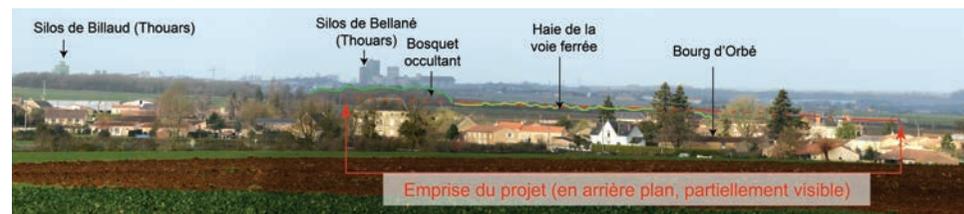
Cette première série de photos montre que, depuis le Sud, les haies de la voie ferrée, associées aux bosquets et au micro-relief, masquent la plus grande partie du site du projet. Les installations photovoltaïques, en raison de leur faible hauteur (inférieure à 2 m) seront majoritairement cachées derrière la végétation. Elles ne viendront pas non plus se superposer aux plans de composition éloignés du paysage, ni se détacher sur la ligne d'horizon.



Panorama depuis le chemin rural de Thouars à Orbé, en contrebas de Féolles (Point de vue N°3)



Point de vue depuis la rue du Clos Girard, à la sortie d'Orbé (Point de vue N°4)



Panorama depuis un chemin d'exploitation du lieu-dit « Les Nouelles », au Sud d'Orbé (Point de vue N°5)

La série de photos ci-après montre que, en l'absence de mesures paysagères, le projet sera visible depuis l'Est, en particulier depuis la route reliant les bourgs d'Orbé et de Puyraveau et depuis la butte de St-Léger de Montbrun. Néanmoins, le site du projet se situant largement en-dessous de la ligne d'horizon (crête des coteaux) et la hauteur des modules étant proportionnelle à l'échelle des composantes naturelles du paysage (végétation et hauteur des plans), le projet sera bien intégré au paysage. Les boisements en arrière-plan du projet, de couleur foncée, participeront à l'intégration visuelle des installations photovoltaïques.

Depuis le Nord du territoire, notamment depuis la RD 65 et les bourgs (Le Bouchet et Launay), le projet sera partiellement masqué par des bosquets (aux lieux-dits Champs de Bressuire, Front de Bœuf et Sous Féole). Depuis certains points de vue, des parties du projet seront visibles ; les éléments perçus correspondent aux clôtures et à l'arrière des modules (assemblages métalliques).

Les boisements et les différents arrière plans de la composition paysagère permettront au projet photovoltaïque de s'intégrer discrètement dans le paysage. Par ailleurs, le micro-relief et l'éloignement suffisent à limiter la vue du projet dans les panoramas.



Point de vue depuis la route reliant les bourgs d'Orbé et de Puyraveau, à hauteur du site de projet (Point de vue N°6)



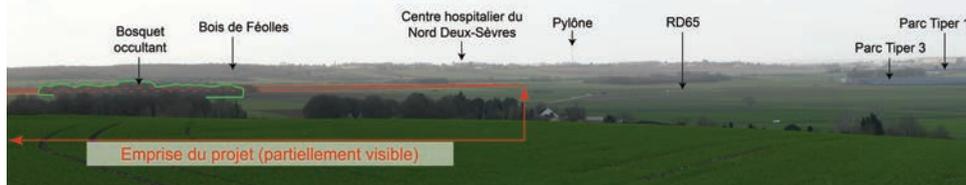
Point de vue depuis un chemin rural riverain au Nord du site de projet (Point de vue N°10)



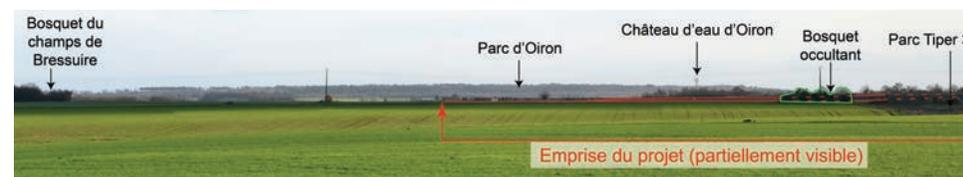
Point de vue depuis la route reliant les bourgs d'Orbé et de Puyraveau, à hauteur du Champs de Bressuire (Point de vue N°7)



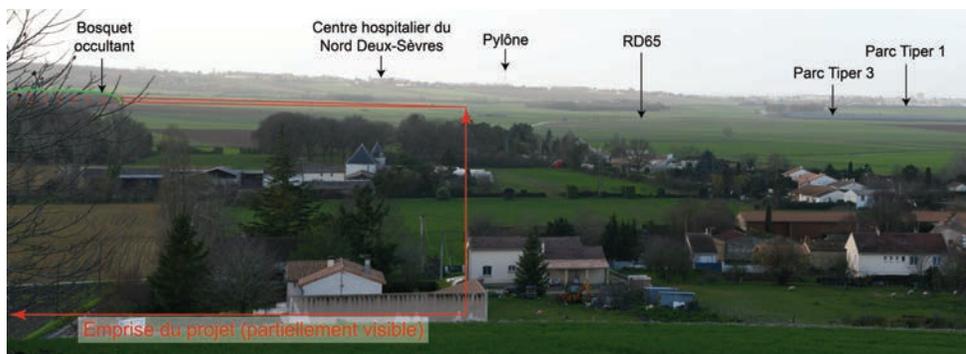
Point de vue depuis la périphérie urbaine de Thouars (Rue du Soc) (Point de vue N°11)



Panorama depuis le sommet de la butte de St-Léger de Montbrun (Point de vue N°8)



Point de vue depuis un chemin rural au lieu-dit « Les Hautes Vignes » (Point de vue N°12)



Panorama depuis la rue de la Verrie, sur le versant de la butte de St-Léger de Montbrun (Point de vue N°9)



Point de vue depuis la sortie du hameau « Le Bouchet » au Nord du territoire (Point de vue N°13)